

# La validation des acquis dans le cadre de la formation professionnelle

**Avec le *guide national* pour la validation des acquis, les partenaires de la formation professionnelle coordonnent les travaux d'introduction relatifs aux nouvelles dispositions de la loi sur la formation professionnelle.**

# **Donner une valeur à l'expérience**

**Différents groupes de personnes – différents besoins en information et en soutien**

- ✓ **personnes en phase de reconversion professionnelle**
- ✓ **personnes dotées d'une expérience professionnelle**
- ✓ **personnes reprenant une activité professionnelle**
- ✓ **personnes ayant suivi une formation monopolistique**
- ✓ **personnes avec formation acquise à l'étranger**
- ✓ **personnes au chômage**

## Objectifs fixés

- ✓ **Coordonner les travaux de développement**
- ✓ **Assurer l'échange d'expériences**
- ✓ **Elaborer un cadre concerté pour et avec les partenaires de la mise en œuvre**
- ✓ **Clarifier les rôles**
- ✓ **Assurer la communication**

## - Eléments réalisés

**Glossaire – groupe de travail CSFP et groupe de travail CRFP – ValiPoste –  
Reconnaissance des procédures par l'OFFT**

**Rencontres dans le cadre de la plate-forme  
Evaluation globale 1<sup>e</sup> phase**

***Guide national* fixant les exigences minimales  
pour une mise en œuvre homogène  
Concept de formation pour les experts**

**Définition des tâches et responsabilités pour  
chaque niveau de la procédure**

**[www.validacquis.ch](http://www.validacquis.ch) Mise en consultation  
Conférences annuelles**

## Information: [www.validacquis.ch](http://www.validacquis.ch)



The screenshot shows the homepage of the 'Validation des acquis' project website. At the top, there is a navigation bar with the project name 'Validation des acquis' on the left, and logos for BBT, OFFT, UFFT, and the Swiss State Secretariat for Economic Affairs (seco) on the right. Below the navigation bar is a menu with links: Accueil, Organisation, Actuel, Documents, Projets/Offres, and Liens. The main content area is titled 'Bienvenue sur le site Internet du projet "Validation des acquis"'. It contains a welcome message in French, explaining the concept of 'Validation des acquis' and its purpose. It also lists the project partners and the timeline of the project. A bulleted list provides more details about the project's organization, current status, documents, and links.

**Validation des acquis**

BBT  
OFFT  
UFFT

Staatssekretariat für Wirtschaft  
Secrétariat d'Etat à l'économie  
Segretariato di Stato dell'economia  
State Secretariat for Economic Affairs  
**seco**

D F I

» **Accueil**

» **Organisation**

» **Actuel**

» **Documents**

» **Projets/Offres**

» **Liens**

**Bienvenue sur le site Internet du projet "Validation des acquis"**

"Validation des acquis" est le concept qui prend en compte les compétences acquises de manière non formelle qui, selon la nouvelle loi sur la formation professionnelle (LFPr), permettront désormais aux adultes d'accéder à des titres fédéraux sans devoir parcourir la totalité d'une filière de formation traditionnelle.

"Validation des acquis" est un projet mené sous la responsabilité de l'OFFT en collaboration avec les partenaires impliqués dans la formation professionnelle en Suisse.

"Validation des acquis" est un titre de travail qui est ainsi utilisé dans toute la Suisse, en allemand comme en italien, pendant la phase de projet qui dure de février 2005 à octobre 2006.

Vous trouverez sur les pages suivantes dans les rubriques:

- Organisation: les objectifs et buts du projet ainsi que son organisation
- Actuel: l'état d'avancement des travaux, resp. son déroulement: les thèmes et documents, tels qu'il sont discutés dans les différents organes
- Documents: les documents officiels contenant les lignes directrices
- Projets / Offres: les projets et offres actuellement opérationnels ou à titre de pilotes
- Liens

## 2 phases du projet

### 1. 2005 – 2006: Développement du cadre (*guide national*)

- ✓ Recherche d'un consensus = base pour une bonne acceptation
- ✓ OFFT assume le pilotage / la coordination

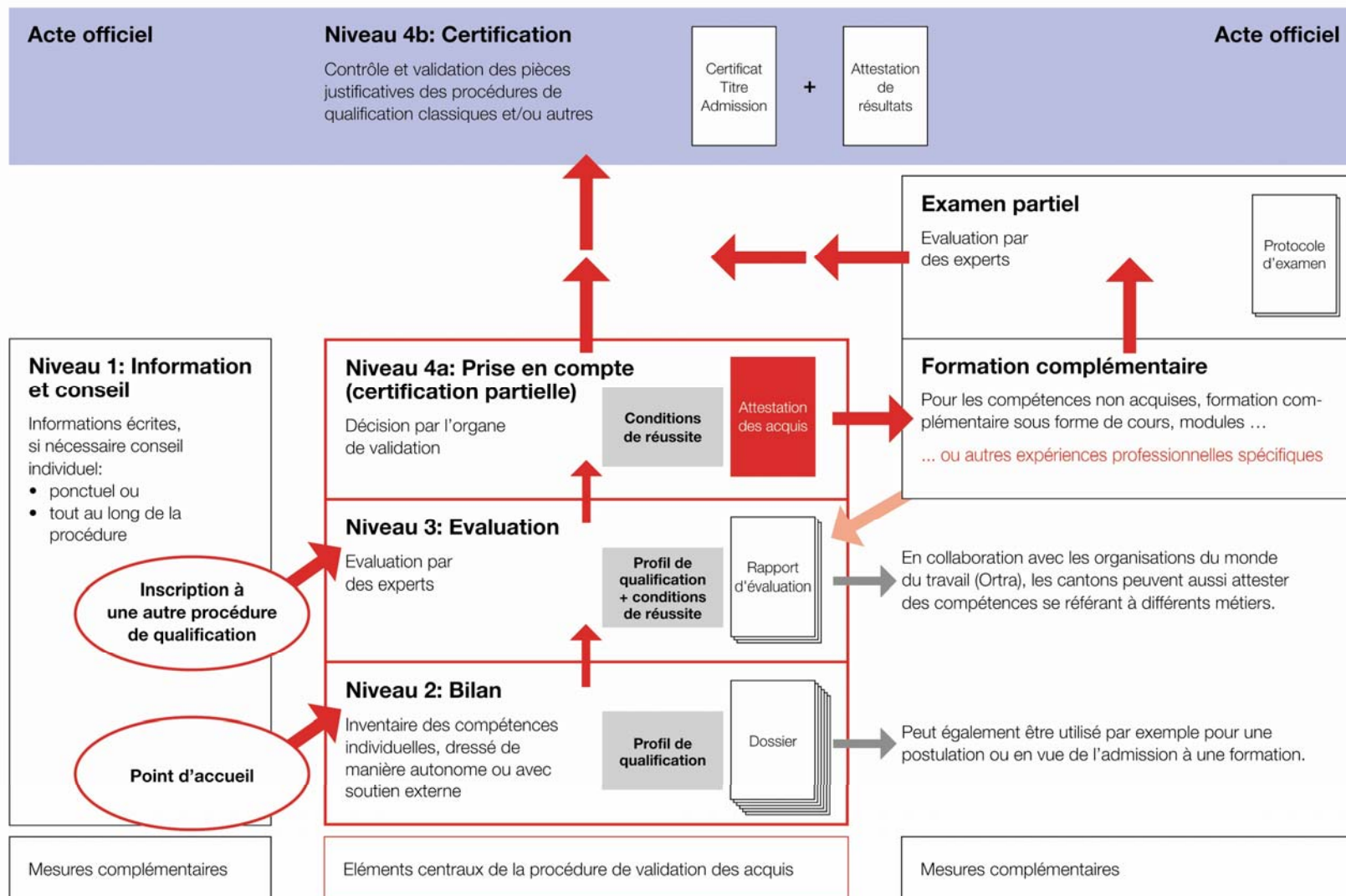
### 2. 2007 – 2009: Mise à l'essai

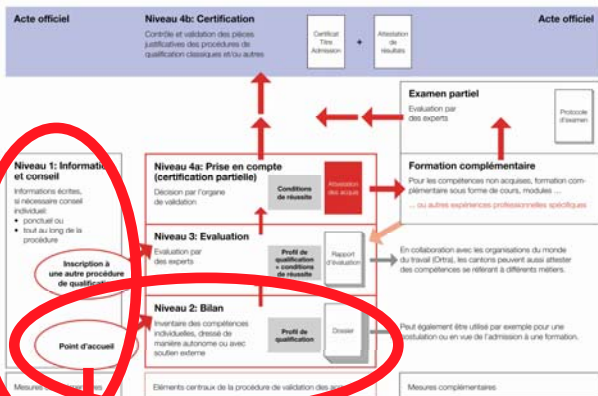
- ✓ Définition des rôles est claire
- ✓ Contrôle de la qualité
- ✓ Adaptations après env. 3 ans

# **Le rôle des partenaires de la formation professionnelle**

- |                |  |
|----------------|--|
| <b>OFFT</b>    | <b>Pilotage / coordination pour la phase 1<br/>Reconnaissance des procédures (art. 33 LFPr)<br/>Evaluation globale et assurance de qualité</b>   |
| <b>Cantons</b> | <b>Développement et organisation des procédures dans le cadre de la formation professionnelle initiale<br/>Services de consultation (art. 4.2 OFPr)<br/>Pilotage des aspects financiers</b>  |
| <b>Ortra</b>   | <b>Développement et approbation des profils de qualification et des conditions de réussite<br/>Evaluation des compétences (mêmes experts comme aux examans de fin d'apprentissage)<br/>Procédures de la formation professionnelle supérieure</b> |

## Représentation schématique de la procédure





## Soutien

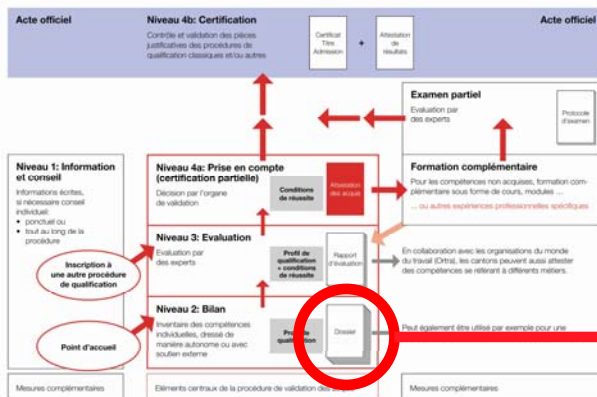
Le but du conseil est d'aider les candidats à évaluer leurs chances d'obtenir un titre, un certificat ou l'admission à une formation moyennant une autre procédure de qualification.

Un "coaching" de certaines personnes tout au long du processus permet d'éviter qu'elles se découragent et quittent le processus avant terme.

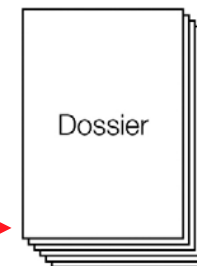
Sa mise en œuvre incombe aux centres de consultation désignés par les cantons.

Point d'accueil





## Documents 1

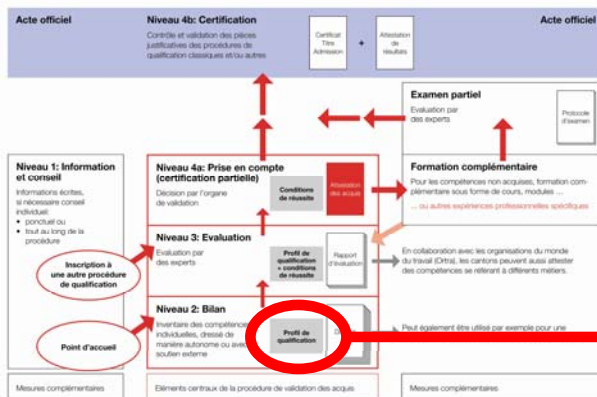


Recueil probant de données, de faits et de preuves établi en vue d'un profil d'exigence donné.

*Résultat du bilan (niveau 2).*

*Dans le cadre de la validation des acquis, le dossier doit se rapporter aux exigences du profil de qualification relatif au titre visé.*

*Le dossier peut être réalisé de manière autonome ou avec l'aide de professionnels.*



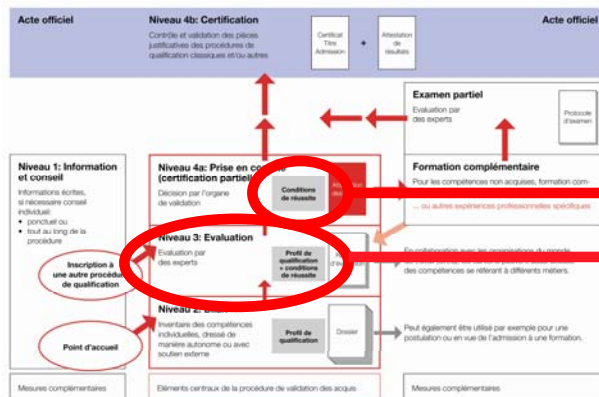
## Instruments de base 1

Profil de qualification

Document qui énumère toutes les compétences requises et à valider dans une profession donnée ; ces compétences sont présentées sous forme d'unités compactes et fonctionnelles (domaines de qualification). Doit permettre :

- au candidat de se situer lui-même par rapport aux exigences requises (autoévaluation) ;
- aux experts de juger si le candidat atteint le niveau requis (évaluation qualifiante).

*L'Ortra nationale compétente est responsable de l'élaboration et de l'approbation du profil de qualification.*



## Instruments de base 2

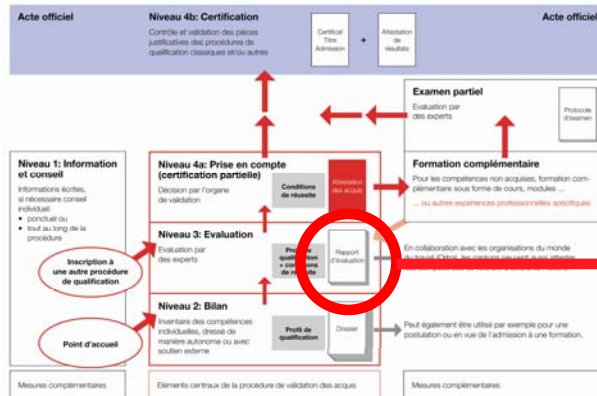
**Conditions  
de réussite**

**Profil de  
qualification  
+ conditions  
de réussite**

Prescrivent le niveau minimal requis pour un domaine de qualification donné ainsi que, globalement, le minimum pour l'ensemble des domaines de qualification requis pour l'obtention d'un titre.

*Les conditions de réussite appliquées dans le cadre d'une procédure de validation des acquis doivent être fixées et approuvées par les Ortra nationales.*

*Les conditions de réussite appliquées lors d'une autre procédure de qualification doivent être équivalentes à celles de l'examen classiques.*

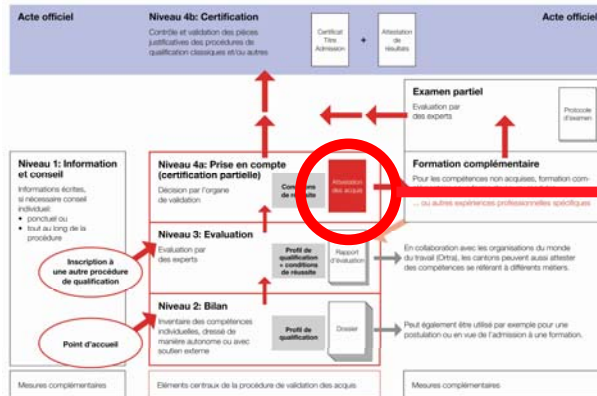


## Documents 2



*Résultat de l'évaluation (niveau 3).*

*Les experts rédigent un **rapport d'évaluation** à l'attention de l'organe de validation. Ce rapport sert aussi à établir l'attestation de résultats (niveau 4b : certification).*



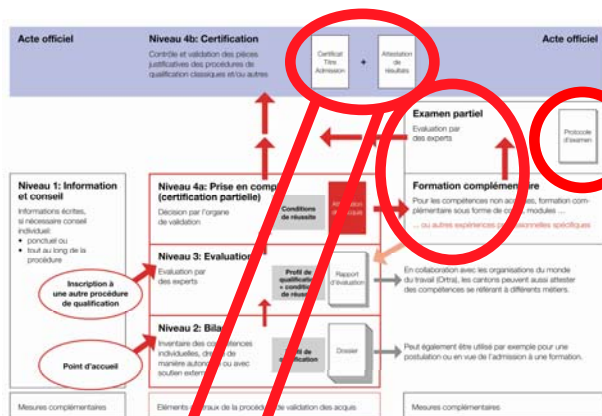
## Documents 3

Attestation  
des acquis

Document officiel qui retient les domaines de qualification dans lesquels le candidat a atteint le niveau de qualification requis et ne doit donc plus apporter d'autres preuves ni passer d'examens.

*Cette attestation est établie sous la forme d'une décision susceptible de recours. Pour obtenir le titre visé, le candidat doit acquérir les compétences manquantes dans les cinq ans, preuves à l'appui.*

*Résultat final de la procédure, à proprement parler, de validation des acquis (niveau 4a).*



## Documents 4

Protocole d'examen

*Le **protocole d'examen** retient les résultats des domaines acquis et examinés dans la formation complémentaire. Ces examens se déroulent selon les modalités des procédures de qualification classiques, généralement avec obtention de notes.*

*Le **certificat / titre** établi suite à la validation des acquis est identique à celui qui sanctionne une formation professionnelle classique.*

*L'**attestation de résultats** contient les résultats des examens et l'évaluation des experts du niveau 3 avec la mention « acquis » ou « non acquis » (ou notation plus fine).*

## Questions ouvertes: aperçu général

- ✓ **Profils de qualification / conditions de réussite**
- ✓ **Validation des acquis dans le domaine de la culture générale**
- ✓ **Coordination intercantonale**
- ✓ **Questions de financement**
- ✓ **Assurance qualité**